

AFRIQUE DU NORD



UNHCR
RAPPORT GLOBAL 2012

Réfugiés érythréens dans un centre de formation en Tunisie.



Algérie

Égypte

Libye

Maroc

Mauritanie

Sahara occidentale

Tunisie

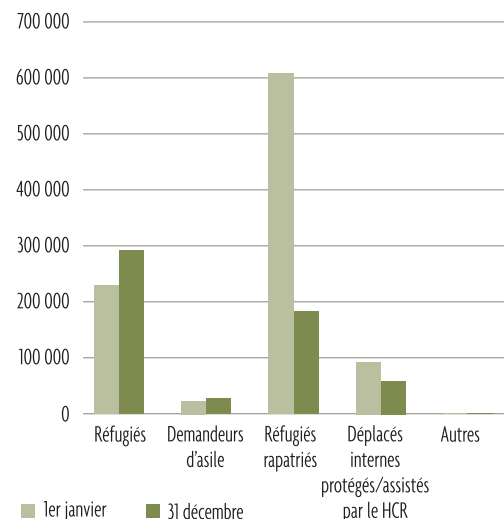
| Aperçu |



Faits marquants

- Quelque 54 000 Maliens, fuyant les combats entre les rebelles et les forces nationales au Nord-Mali, ont afflué en Mauritanie en 2012. L'exercice d'enregistrement individuel qui a eu lieu entre septembre et novembre 2012 au camp de Mbera (Mauritanie) a permis d'établir qu'environ 54 000 réfugiés maliens étaient accueillis sur le site à la fin de l'année.
- Le programme de rapatriement librement consenti des Mauritaniens réfugiés au Sénégal a pris fin en mars 2012. Près de 25 000 réfugiés mauritaniens ont regagné leur pays depuis le début de l'opération en 2008.
- Le traitement des dossiers de réinstallation des réfugiés accueillis dans les camps de Choucha et de Saloum, situés aux frontières de la Libye avec la Tunisie et l'Égypte, a considérablement progressé.
- Quelque 59 000 personnes sont toujours déplacées en Libye : il s'agit principalement de membres de communautés minoritaires qui ne peuvent ou ne veulent pas regagner leur région d'origine. En décembre 2012, près de 6 000 réfugiés et de 6 000 demandeurs d'asile étaient enregistrés auprès du HCR en Libye, la plupart d'entre eux résidant dans des zones urbaines.
- Le programme de mesures de rétablissement de la confiance, prévoyant l'organisation de visites familiales et de séminaires pour les réfugiés sahraouis des camps de Tindouf (Algérie) et leurs proches demeurés au Sahara occidental, a été amplifié.

Personnes relevant de la compétence du HCR en Afrique du Nord en 2012



- Le HCR a offert aux Gouvernements algérien et mauritanien des conseils d'expert dans la sous-région afin de préparer un projet de loi sur le droit et les procédures d'asile.
- Quelque 23 000 réfugiés syriens ont été enregistrés dans plusieurs pays d'Afrique du Nord en 2012.

| Rapport sur les résultats de 2012 |

Environnement opérationnel

Sur les six pays que compte cette région, cinq (l'Algérie, l'Égypte, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie) sont signataires de la Convention de 1951 sur les réfugiés et de son Protocole de 1967. Seule la Libye fait exception.

Les graves problèmes de sécurité que connaît la région ont rendu particulièrement difficile l'organisation d'opérations humanitaires au profit des réfugiés, des demandeurs d'asile et des autres personnes relevant de la compétence du HCR.

Réalisations et impact

Environnement de protection favorable

- Confronté à un nombre croissant de crises et de situations de déplacement prolongées dans la région, le HCR a pris d'importantes mesures en vue d'élargir l'espace de protection offert aux personnes relevant de sa compétence et a sollicité une aide internationale pour les pays d'accueil. L'Organisation a accordé la priorité à la protection et à l'aide humanitaire

essentielle, ainsi qu'au renforcement de l'autosuffisance, tout en continuant à rechercher des solutions durables.

- Le HCR s'est employé, en coopération avec les Gouvernements et ses partenaires, à identifier les mouvements migratoires mixtes qui sillonnent la région et à y répondre, en utilisant le Plan d'action en dix points sur les migrations mixtes comme point de départ pour élaborer une stratégie régionale.
- L'Organisation a commencé à travailler sur des plans à l'échelon des pays pour lutter contre l'apatridie dans la région. Les activités comprennent des formations approfondies sur la problématique de l'apatridie pour le personnel du HCR et de ses partenaires, l'établissement de profils de population, des évaluations juridiques et la mise en place de mécanismes de suivi et d'intervention.
- Le Gouvernement de l'Algérie ayant sollicité le concours du HCR pour mettre en place des structures nationales d'asile, celui-ci a désigné un expert chargé d'aider les autorités algériennes à réviser le projet de loi sur l'asile pour le rendre conforme aux normes internationales. En Mauritanie, la loi nationale sur l'asile, à laquelle le HCR a contribué, a été soumise au Gouvernement en vue de son examen en 2012.

Processus de protection et documents adéquats

- En attendant la mise en place de régimes d'asile nationaux, le HCR continue à recommander aux pays de la région de délivrer des pièces d'identité aux réfugiés urbains et des actes de naissance aux enfants réfugiés nés sur leur territoire.

Solutions durables

- La réinstallation à grande échelle des réfugiés accueillis au camp de Saloum (Égypte) et au camp de Choucha (Tunisie) a apporté des solutions durables à des milliers de personnes.
- En consultation avec les parties concernées, le HCR a développé le programme de visites familiales entre les réfugiés sahraouis de Tindouf et les membres de leur famille vivant au Sahara occidental, au titre des mesures de rétablissement de la confiance.

Besoins de base et services essentiels

- Dans les camps de Tindouf, le HCR a offert des services dans les secteurs de l'éducation, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la santé, des vivres et de la nutrition, des abris, de l'énergie, des transports et de la logistique. En attendant l'opération d'enregistrement, ce programme est basé sur le chiffre prévisionnel de 90 000 réfugiés vulnérables dans les camps.

Informations financières

Suite aux profonds bouleversements qu'a connus l'Afrique du Nord, les besoins globaux pour la région ont considérablement augmenté. En 2012, le budget global s'est élevé à 171,3 millions de dollars E.-U., compte tenu du budget supplémentaire créé pour permettre à la Mauritanie de faire face à l'afflux de réfugiés maliens. Les budgets supplémentaires créés en 2011 ont été intégrés au budget global afin de financer le maintien des services essentiels auprès des personnes relevant de la

- En Mauritanie, les réfugiés maliens ont bénéficié d'articles alimentaires, d'abris et de services, concernant notamment les soins médicaux, l'éducation et l'approvisionnement en eau.

Contraintes

En 2012, le travail du HCR en Afrique du Nord a été dominé par de nombreuses crises humanitaires, notamment par des déplacements importants à travers la région, causés par l'escalade du conflit armé au Mali. L'augmentation des besoins, conjuguée à une forte insécurité, a sollicité à l'extrême les ressources de l'Organisation et a rendu de plus en plus difficiles les opérations de protection et d'assistance auprès des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence dans la région.

Bien que la tradition d'hospitalité et de protection à l'égard des demandeurs d'asile soit profondément ancrée en Afrique du Nord, il est difficile de répondre adéquatement aux besoins en matière d'asile et aux mouvements migratoires mixtes en raison de l'absence persistante de cadres législatifs et administratifs.

Opérations

*Les opérations du HCR en **Algérie**, en **Égypte**, en **Libye**, en **Mauritanie** et en **Tunisie** sont présentées dans des chapitres séparés.*

Au **Maroc**, le nombre de demandeurs d'asile originaires de Côte d'Ivoire et de Syrie a augmenté. Le HCR a prié le Gouvernement d'accorder une protection temporaire à ces demandeurs d'asile et a organisé des programmes de formation sur la problématique de la protection internationale à l'intention de procureurs, de fonctionnaires de police et d'organisations de la société civile.

En 2012, deux réunions ont été organisées à Genève afin de renforcer le programme de mesures de rétablissement de la confiance destiné aux réfugiés sahraouis et aux membres de leur famille vivant au *Sahara occidental*. Le Maroc et le Front Polisario ont participé à ces réunions, auxquelles ont assisté l'Algérie et la Mauritanie en qualité de pays limitrophes, ainsi que le HCR. Le nombre de visites familiales a été accru moyennant l'utilisation d'un avion de plus grande capacité. Un séminaire destiné à favoriser un rapprochement humanitaire entre les deux communautés a été tenu en 2012 au Portugal, avec la participation de Sahraouis provenant des camps de Tindouf et du *Sahara occidental*.

compétence du HCR aux frontières égyptienne et tunisienne, ainsi que la poursuite des activités de protection et d'assistance en faveur des réfugiés et des déplacés internes en Libye. Ceci incluait également le coût des opérations de détermination du statut et de réinstallation en Égypte et en Tunisie, qui ont nécessité le déploiement d'effectifs supplémentaires. Les fonds mis à disposition pour l'ensemble de la sous-région Afrique du Nord ont permis d'engager des dépenses à hauteur de 91,4 millions de dollars E.-U. pour mettre en œuvre des activités au profit des personnes relevant de la compétence du HCR en 2012.

Budget et dépenses en Afrique du Nord | Dollars E.-U.

Opération		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Algérie	Budget	25 554 625	0	0	25 554 625
	Dépenses	13 624 844	0	0	13 624 844
Égypte - Bureau régional	Budget	24 594 557	68 890	0	24 663 447
	Dépenses	20 598 247	65 446	0	20 663 693
Libye	Budget	14 437 885	0	16 925 723	31 363 608
	Dépenses	8 091 272	0	4 565 979	12 657 251
Mauritanie	Budget	38 145 437	0	0	38 145 437
	Dépenses	23 427 581	0	0	23 427 581
Maroc	Budget	2 763 868	0	0	2 763 868
	Dépenses	2 193 707	0	0	2 193 707
Tunisie	Budget	34 587 051	0	0	34 587 051
	Dépenses	11 969 214	0	0	11 969 214
Sahara occidental- Mesures de rétablissement de la confiance	Budget	13 222 319	0	0	13 222 319
	Dépenses	5 873 236	0	0	5 873 236
Activités régionales	Budget	1 021 000	20 000	0	1 041 000
	Dépenses	1 001 945	18 060	0	1 020 005
Total du budget		154 326 742	88 890	16 925 723	171 341 355
Total des dépenses		86 780 046	83 506	4 565 979	91 429 531

Contributions volontaires pour l'Afrique du Nord | Dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
AFRIQUE DU NORD - SOUS-RÉGION				
Liechtenstein			107 991	107 991
Turquie			300 000	300 000
États-Unis d'Amérique			11 000 000	11 000 000
Afrique du Nord - Sous-total		0	0	11 407 991
ALGÉRIE				
Brésil	120 000			120 000
Consiglio Italiano per i Rifugiati	152 255			152 255
UNO-Flüchtlingshilfe e.V.	125 471			125 471
Union européenne	2 236 025			2 236 025
France	328 947			328 947
Irlande	331 126			331 126
Algérie - Sous-total		3 293 823	0	3 293 823
ÉGYPTE - BUREAU RÉGIONAL				
Union européenne	971 488			971 488
Japon	4 000 000			4 000 000
États-Unis d'Amérique			3 200 000	3 200 000
Égypte - Bureau régional - Sous-total		4 971 488	0	3 200 000
LIBYE				
Charities Aid Foundation			19	19
España con ACNUR			60 983	60 983
Union européenne	535 656	733 204		1 268 860
Japan Association for UNHCR			557	557
États-Unis d'Amérique			5 000 000	5 000 000
USA for UNHCR			28 608	28 608
Libye - Sous-total		535 656	733 204	5 090 167

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
MAURITANIE				
Union africaine	50 000			50 000
Fondation Bouamatou	59 576			59 576
Brésil	300 000			300 000
Fonds central d'intervention d'urgence	1 640 000			1 640 000
Union européenne	2 777 588			2 777 588
France	219 298			219 298
Allemagne	432 901			432 901
Suisse	311 203			311 203
Émirats arabes unis	39 703			39 703
États-Unis d'Amérique	64 824			64 824
Mauritanie - Sous-total	5 895 094	0	0	5 895 094
MAROC				
Monaco	106 667			106 667
Suisse	26 123			26 123
Maroc - Sous-total	132 790	0	0	132 790
TUNISIE				
Union européenne	948 027			948 027
Allemagne	908 864			908 864
Suisse	195 760			195 760
États-Unis d'Amérique	2 000 000			2 000 000
Programme alimentaire mondial des Nations Unies	476 776			476 776
Tunisie - Sous-total	4 529 426	0	0	4 529 426
SAHARA OCCIDENTAL- MESURES DE RÉTABLISSEMENT DE LA CONFIANCE				
Allemagne	245 098			245 098
Italie	37 267			37 267
Maroc	28 534			28 534
Espagne	306 373			306 373
Sahara occidental- Mesures de rétablissement de la confiance- Sous-total	617 272	0	0	617 272
Total	19 975 550	733 204	19 698 158	40 406 912

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".